



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 28/11/2023

ID : 018-211801790-20231125-2023_032-DE



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-032

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq novembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Date de la convocation : 17 novembre 2023

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGÉ, Xavier BERNARD, Mickaël GENESTE, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU, Bernard ROUSSEAU

Absents excusés :

Dominique COURILLEAU qui donne pouvoir à Christine LOUBEYRE
Jonathan MAILET qui donne pouvoir à Nathalie RIOU

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

OBJET : Modification tarifs Locations salles communales 2024

Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location des locaux du Foyer rural pour l'année 2024 conformément au règlement de location des salles communales approuvé par délibération n°2023-031 du 5 novembre 2023 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer au titre de l'année 2024 les tarifs suivants :

TARIFS SALLES COMMUNALES 2024		Habitants ou Associations De Pigny ou Agents de la collectivité de Pigny	Habitants ou Associations Hors Commune Et entreprises
GRANDE SALLE	1 jour	279 €	535 €
	Week-end	388 €	760 €
	Tarif association 1 journée	52 €	
	Tarif association week-end	74 €	
SALLE DES SPORTS	1 jour	123 €	210 €
	Week-end	190 €	319 €
	Tarif association 1 journée	14 €	
	Tarif association week-end	17 €	

- Les associations de Pigny bénéficient d'une réservation d'une salle des fêtes gratuite par an.
- Les candidats aux élections politiques bénéficient d'une mise à disposition gracieuse d'une salle, une fois par campagne électorale.
- Une caution de garantie d'un montant de :
 - 500 € pour la salle des sports
 - 900 € de garantie matériel - de 100 € de garantie tri sélectif et de 250 € de garantie ménage pour la grande salle polyvalente devront être versées au moment de la remise des clés
- Les arrhes, d'un montant égal à 50% de la valeur locative de la salle réservée, sont encaissées au moment de la signature de la convention.

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 28/11/2023

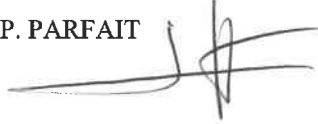
Publié en préfecture le 28/11/2023
ID : 018-211801790-20231125-2023_032-DE

Berger
Levrault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans Cedex 03) ou par l'application Télérecours.fr : <https://citoyens.telerecours.fr>

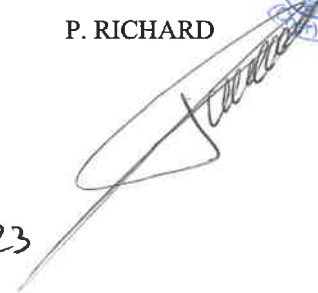
Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT



Le Maire,

P. RICHARD



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr/fr/> le 28/11/23